

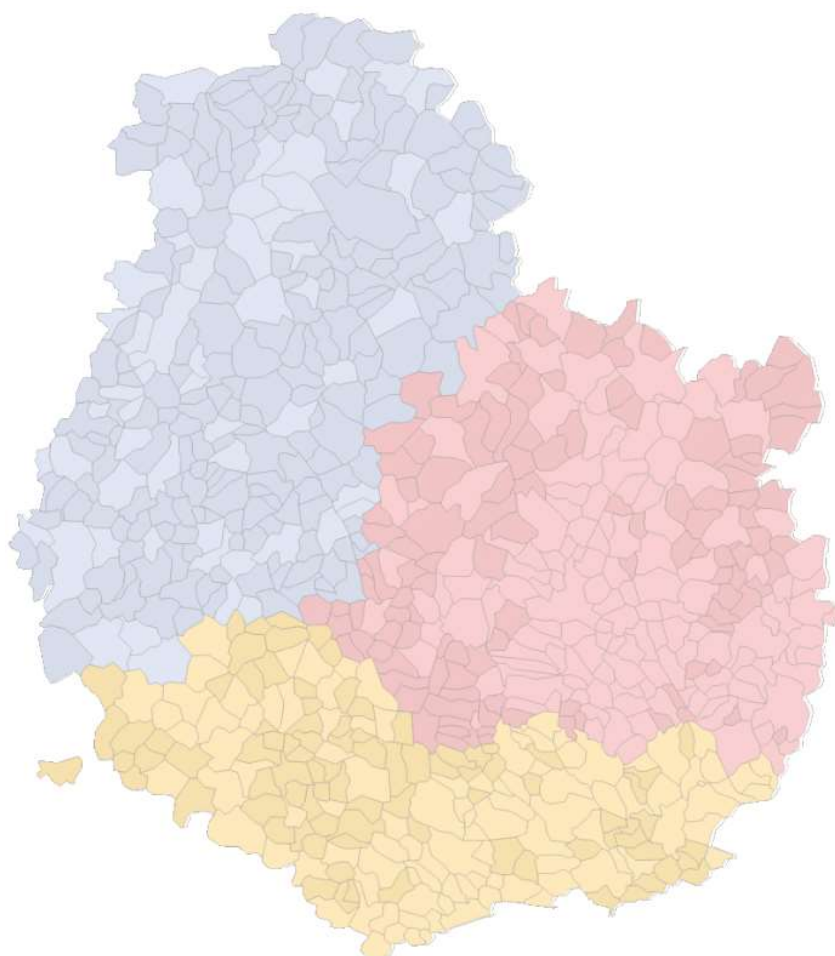


**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

**Comité technique spécial départemental
Conseil départemental de l'éducation nationale
Bilan novembre 2021**



**Bilan de rentrée 2021 CTSD et CDEN
DSDEN Côte d'Or**

BILAN 1^{ER} DEGRE

I. Axes de préparation de la rentrée 2021

1. Effectifs et moyens : public et privé
2. Priorités nationales et politique départementale de répartition des emplois :
 - Soutien à la ruralité
 - Soutien à l'Education Prioritaire : Dédoublément REP et REP+
 - Soutien aux apprentissages fondamentaux : plafonnement à 24 élèves en GS, CP, CE1
 - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans
 - Accompagnement des directeurs d'école : décharges de direction et nomination d'un référent directeur départemental
3. Politique départementale de formation continue des PEFS et professeurs des écoles

II. Mesures de carte de la rentrée 2021.

1. Mesures provisoires d'ajustement de juin et août

BILAN 2ND DEGRE

I. La rentrée 2021 dans les collèges : priorités académiques et départementales

II. Effectifs et dotation horaire globalisée dans les collèges 2021-22

1. Evolution des effectifs des collèges publics
2. Evolution des effectifs des collèges privés
3. Evolution de la dotation des collèges

III. Accompagnement des élèves et des établissements : dotation AED

REUSSITE DES ELEVES

I. Résultats aux examens

1. Diplôme National du Brevet (DNB)
2. Baccalauréats général, technologique, professionnel

II. Orientation et affectation.

1. Décisions d'orientation post-3^{ème}
2. Décisions d'orientation post-2^{nde} GT

BESOINS DES ELEVES

I. Priorité présidentielle : scolarisation des élèves en situation de handicap

1. Mise en œuvre du SIG-AESH et du vademecum académique
2. Mise en œuvre des PIAL et de la coordination départementale des PIAL
3. Dotation T2 et HT2 : accompagnement des élèves en situation de handicap
4. Effectifs des élèves en situation de handicap
5. Évolution des structures ULIS 1D et 2D et effectifs des élèves

II. Adaptation et scolarisation des élèves à besoins particuliers

1. Enseignement adapté : SEGPA
2. Élèves à besoins spécifiques : UPE2A

ZOOM SUR QUELQUES SUJETS D'ACTUALITE

I. Instruction dans la famille

II. Organisation des temps scolaires.

III. Plans français et mathématiques

IV. Stages de réussite

V. Dispositif « Devoirs faits » et accompagnement éducatif

VI. Service National Universel (SNU)

VII. Cité éducative

VIII. Territoires éducatifs ruraux (TER)

BILAN 1^{ER} DEGRE

Le budget de l'Éducation nationale pour l'année a permis la création de 2480 emplois malgré la perte nationale de plus de 65000 élèves. Au niveau national, dans le contexte de la préparation de rentrée scolaire 2021, un véritable effort budgétaire a été fait pour préparer la rentrée scolaire dans les objectifs de la priorité donnée au 1^{er} degré. L'éducation nationale représente le budget le plus élevé de la nation. Elle participe à la justice sociale et à l'élévation du niveau général de l'élève. La totalité de l'effort est en priorité porté sur la maîtrise des savoirs fondamentaux, dans les petites classes.

Dans le département de la Côte d'Or, la rentrée 2021, s'effectue avec une baisse des effectifs (- 693 élèves) et des moyens supplémentaires (+ 3 postes). Dans sa dotation, l'académie a tenu compte du territoire vaste et rural de la Côte d'Or qui comporte un nombre important de petites structures. Les lignes directrices au niveau des ressources humaines sont dans la continuité du Grenelle de l'éducation avec la mobilisation de 13,86 postes supplémentaires destinés aux décharges des directeurs. La préparation de la carte scolaire s'est réalisée sur les prévisions des effectifs arrêtés en janvier. Elle a été ajustée à deux dates, en juin et août, pour permettre l'affectation des enseignants le jour de la rentrée. Elle reste inscrite dans le sillage tracé par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Les priorités départementales s'inscrivent dans les priorités nationales et académiques.

Le premier objectif est le soutien à la ruralité ; l'accord du maire pour 2021 est resté nécessaire lors d'une fermeture d'école dans les communes de moins de 5000 habitants. Par ailleurs, 29 mesures de fermetures de classes n'ont pas été prononcées dans les travaux de carte scolaire qui ont été présentés lors des différentes instances, du fait notamment, des contraintes liées à la ruralité (petites structures...). Le principe d'équité et de bienveillance a continué à prévaloir dans la préparation de cette carte scolaire.

Le deuxième objectif est le soutien à l'Education Prioritaire par le maintien et la poursuite du dédoublement des classes en éducation prioritaire. Dès 2019-20, l'objectif de 100% des GS-CP-CE1 dédoublés a été atteint en REP et REP+. Ce dédoublement concerne 1289 élèves (soit 38,2% des élèves en EP) sur 106 classes (soit 49,5% des classes en EP). Il n'a pas été réalisé au détriment des autres niveaux où est observé un taux d'encadrement très faible.

Le troisième objectif, qui est triennal, est le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire à 24 élèves. Les efforts se sont concentrés sur les classes où s'effectue la construction des savoirs fondamentaux. La rentrée 2020 a marqué l'avancement à 70% de l'objectif triennal. Le département a redéployé des moyens hors la classe, pour les mettre devant la classe. Le plafonnement à la rentrée 2021 concerne plus de 94% des écoles pour cette rentrée.

Le quatrième objectif relatif à l'école inclusive s'est traduit à la rentrée scolaire 2021 par le déploiement généralisé de 20 PIAL : 16 PIAL inter-degrés, dont 1 réunissant uniquement des établissements privés, 2 PIAL dans le 1^{er} degré et 2 PIAL dans le second degré. Le département compte 44 ULIS écoles dont 2 ouvertures pour cette rentrée 2021, 22 ULIS collèges dont 2 ouvertures pour cette rentrée 2021, et 6 ULIS lycées.

I. Axes de préparation de la rentrée 2021

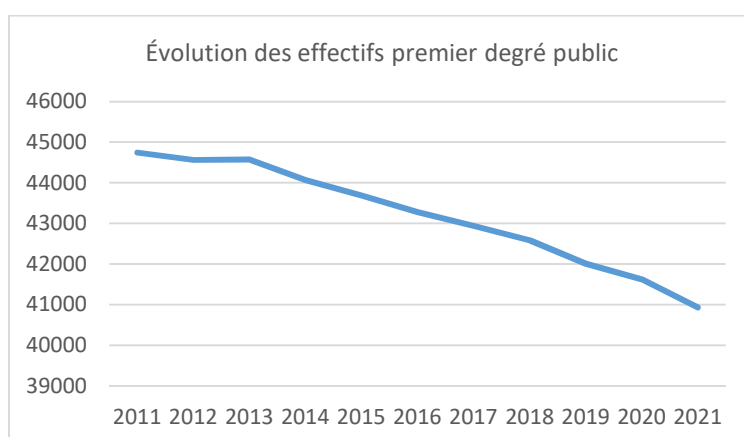
1. Effectifs et moyens : public et privé

Le constat du département de la Côte d'Or était très proche de la prévision de ses effectifs. La Côte d'Or perd 336 élèves sur le niveau préélémentaire. Il est observé que l'accueil des 3 ans est en baisse. Pour le niveau élémentaire, les effectifs diminuent de 375 élèves sur le niveau élémentaire (-227 élèves en CP). La baisse est moins importante que prévue.

La diminution totale des effectifs est de 693 élèves pour le 1^{er} degré public.

Effectifs dans le premier degré public :

	Constat 2019	Constat 2020	Prévisions 2021	écart prév 21 / constat 20	Constat 2021	écart constat 21 / constat 20	écart prév 21 / constat 21
total maternelle	15764	15348	15403	55	15012	-336	-391
total élémentaire	25716	25741	25671	-70	25366	-375	-305
ULIS écoles	531	538	536	-2	556	18	20
total général	42011	41627	41610	-17	40934	-693	-676



Les structures – Public

Nombre d'écoles	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Écart 2018 / 2021
Écoles maternelles	209	204	199	194	-15
Écoles élémentaires et primaires	315	311	311	307	-8
Total	524	515	510	501	-23

Les fermetures en maternelle sont dues à la création d'écoles primaires

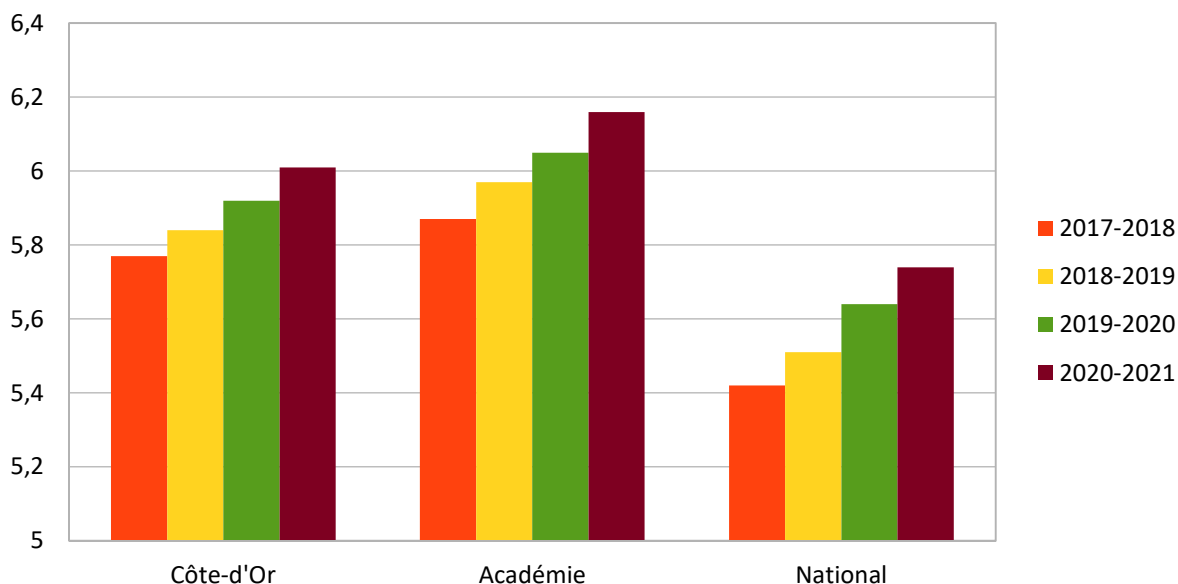
Classes uniques	4	4	4	4	0
RPI dispersés	50	49	49	49	-1
RPI concentrés	17	17	17	16	-1
Pôles scolaires	26	27	27	27	1

Nombre de classes	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Écart 2018 / 2021
Écoles maternelles	663	655	671	666	3
Écoles élémentaires	1 219	1 227	1 234	1 229	10
Total	1 882	1 882	1 905	1 895	13

Évolution du nombre de professeurs pour 100 élèves P/E - Public

P/E	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Côte-d'Or	5,77	5,84	5,92	6,01	6,09
Académie	5,87	5,97	6,05	6,16	
National	5,42	5,51	5,64	5,74	

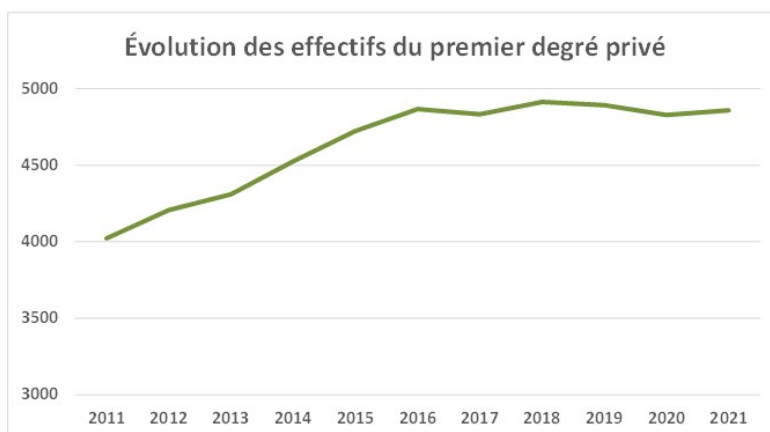
Évolution du P/E



Évolution des effectifs – Privé (sous et hors contrat)

Le privé hors contrat augmente de 27 élèves en Côte d'Or. Les effectifs du sous-contrat stagnent en Côte d'Or. Les effectifs totaux des élèves scolarisés dans le privé sous et hors contrat s'élèvent à 4859 élèves. Le poids des effectifs privés représente 10,6% des effectifs globaux.

	Constat 2019	Constat 2020	Prévisions 2021	écart prév 21 / constat 20	Constat 2021	écart constat 21 / constat 20	écart prév 21 / constat 21
total maternelle	1553	1527	1518	-9	1563	36	45
total élémentaire	3312	3267	3354	87	3271	4	-83
ULIS écoles	28	28	28	0	25	-3	-3
total général	4893	4822	4900	78	4859	37	-41



Les structures – Privé :

nombre d'écoles	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
sous-contrat	21	21	21	21
hors-contrat	11	10	10	9
total	32	31	31	30
classes maternelles	60	60	60	63
classes élémentaires	138	140	139	136
classes spécialisées	3	3	3	3
total classes	201	203	202	202

Écoles privées sous-contrat

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
nombre d'écoles	21	21	21	21
classes maternelles	55	54	53	54
classes élémentaires	124	128	126	124
classes spécialisées	3	3	3	3
total classes	182	185	182	181

2. Priorités nationales et politique départementale de répartition des emplois :

➤ **Soutien à la ruralité**

Le ministère conduit une politique active en faveur des écoles situées en milieu rural. Des dispositifs spécifiques tenant compte des disparités géographiques et sociales sont mis en œuvre pour assurer l'égal accès à une école de qualité sur tout le territoire.

La rentrée scolaire 2020 a marqué une nouvelle étape dans le soutien aux territoires ruraux ou éloignés, avec la tenue de l'engagement de ne fermer aucune école rurale sans accord préalable du maire. Ce soutien s'est également traduit, au regard des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, par la décision de ne fermer aucune classe dans les communes de moins de 5000 habitants, situées en zone rurale, sans l'accord du maire. Pour la rentrée 2021, aucune fermeture d'école n'a été prononcée sans l'accord du maire. Une vigilance particulière a été accordée aux petites structures.

La démarche de contractualisation dans le cadre des conventions ruralité se poursuit pour améliorer l'offre éducative dans les territoires ruraux. A cet égard, le département de la Côte d'Or bénéficie d'une nouvelle convention ruralité, signée le 18 mars 2021, résultat d'un dialogue étroit entre la préfecture, le conseil départemental et les services de l'éducation nationale. Il s'agit d'accompagner les communes du département dans le cadre d'un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'offre scolaire (sur les années scolaires 2020-2021 à 2024-2025) dans le 1^{er} degré dans le département de la Côte d'Or.

Cette convention traduit la mise en œuvre de la loi sur la refondation de l'École de la République qui réaffirme l'attachement de la nation au maintien d'une offre pédagogique et éducative de qualité sur les territoires ruraux et de montagne.

➤ Soutien à l'Education Prioritaire : Dédoublément REP et REP+

GS à effectifs réduits en REP et REP + : Sur 80 postes, 35 sont destinés au niveau GS :

écoles maternelles	total élèves	nb cl R2020	besoins en poste(s)	nb cl R2021
Violettes Chenôve	105	7	-1	6
Bourdenière Chenôve	115	7	0	7
En Saint-Jacques Chenôve	116	6	0	6
Gambetta Chenôve	77	6	0	6
Champollion Dijon	146	7	1	8
Flammarion Dijon	109	6	0	6
Lamartine Dijon	119	6	1	7
York Dijon	89	6	-1	5
Alsace Dijon	72	4	0	4
Anjou Dijon	85	4	1	5
Buffon Dijon	72	5	0	5
Champs-Perdrix Dijon	81	5	0	5
Colette Dijon	57	3	0	3
Diderot Montbard	44	3	-1	2
JY Cousteau Montbard	45	2	0	2
Pasteur Montbard	60	3	0	3
	1392	80	0	80

CP & CE1 à effectifs réduits en REP et REP + : Sur 134 postes, 71 sont destinés au niveau CP-CE1 :

écoles élémentaires	total élèves	nb cl R2020	besoins en poste(s)	nb cl R2021
Violettes Chenôve	170	11	0	11
Bourdenière Chenôve	182	11	1	12
En Saint-Jacques Chenôve	146	10	0	10
Gambetta Chenôve	94	8	-1	7
Champollion Dijon	210	13	0	13
Flammarion Dijon	159	9	2	11
Lamartine Dijon	151	10	1	11
York Dijon	125	8	0	8
Alsace Dijon	98	7	0	7
Anjou Dijon	116	7	1	8
Buffon Dijon	117	7	1	8
Champs-Perdrix Dijon	118	8	0	8
Colette Dijon	68	5	0	5
Langevin Montbard	87	6	0	6
Curie Montbard	75	6	-1	5
Diderot Montbard	67	5	-1	4
	1983	131	1	134

➤ **Soutien aux apprentissages fondamentaux : plafonnement à 24 élèves en GS, CP, CE1**

La réforme vise à plafonner les effectifs des classes de grande section, CP et CE1, sur tous les territoires, hors éducation prioritaire. Elle est complémentaire de la mesure relative aux dédoublements dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP et REP+) et permet de consolider les apprentissages fondamentaux pour les élèves de GS, CP et CE1, en donnant la priorité aux savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui.

L'objectif de 100% est à atteindre pour la rentrée 2022 :

- à la rentrée 2020 : 70% des classes étaient concernées
- à la rentrée 2021 : + de 94% des classes sont concernées

➤ **Scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

Pour la rentrée 2021, les dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans s'élèvent au nombre de 15. Le dispositif de l'école maternelle Carco à Chatillon a été fermé à titre provisoire aux ajustements d'août, du fait du très faible nombre d'élèves accueillis.

Situation 2020-2021			Situation 2021-2022		
<u>dispositif moins de 3 ans</u>			<u>dispositif moins de 3 ans</u>		
ien	nbre postes	lieu d'implantation	ien	nbre postes	lieu d'implantation
aux	1	mat Cahuet Auxonne	aux	1	mat Cahuet Auxonne
bea	1	mat Peupliers Beaune	bea	1	mat Peupliers Beaune
cha	1	mat Carco Chatillon	cha		fermeture provisoire 2021-2022
che	1	mat En St Jacques Chenove	che	1	mat En St Jacques Chenove
che	1	mat Bourdenière Chenove	che	1	mat Bourdenière Chenove
che	1	mat Mazué Longvic	che	1	mat Mazué Longvic
che	1	mat Jules Ferry Chenove			
			ienmat	1	mat Petit Bernard Dijon
dc	1	mat Champollion Dijon	dc	1	mat Champollion Dijon
de	neutralisé	mat Breuil Chevigny	de	1	mat Breuil Chevigny
de	1	mat Huches Quetigny	de	1	mat Huches Quetigny
dn	1	mat Triolet Talant	dn	1	mat Triolet Talant
do	1	mat Buffon Dijon	do	1	mat Buffon Dijon
do	1	mat Lallemand Dijon	do	1	mat Lallemand Dijon
ds	1	mat Brazey-en-Plaine	ds		
sem	1	mat Pouilly-en-Auxois	sem	1	mat Pouilly-en-Auxois
sem	1	mat Précis-sous-Thil	sem	1	mat Précis-sous-Thil
sem	1	mat Saulieu	sem	1	mat Saulieu
	16			15	
	16 dispositifs			15 dispositifs	
	REP			REP	
	REP +			REP +	

➤ **Accompagnement des directeurs d'écoles : décharges de direction et nomination d'un référent directeur départemental**

La rentrée 2021 souligne l'amélioration du régime de décharges des directeurs par l'attribution de 13,86 postes supplémentaires.

Un référent directeur départemental a été nommé en 2021. Ses missions sont les suivantes :

- ACCOMPAGNER Les directrices et directeurs dans la résolution de problématiques
- ORIENTER les directrices et directeurs vers les services et partenaires compétents
- RELAYER les difficultés rencontrées par les directrices et directeurs
- INFORMER les directrices et directeurs des nouvelles ressources d'information disponibles, des nouveaux outils de diffusion et d'aide à la direction
- FORMER les directrices et directeurs

Par ailleurs, le groupe départemental des directeurs d'école se réunit de façon régulière.

3. Politique départementale de formation continue des PEFS et professeurs des écoles

Le Plan de formation 2021-2022 s'articule autour de trois axes principaux :

1. Les formations statutaires (CAPPEI, nouveaux directeurs, CAFIPEMF)
2. La formation continue dans le cadre du plan français et du plan mathématique ;
3. Les formations sur les priorités nationales (école inclusive, éducation prioritaire, savoir rouler, savoir nager...) et les accompagnements d'équipes en lien avec les rendez-vous de carrière.

A cela s'ajoute des formations de formateurs.

Les PEFS sont à mi-temps face aux élèves et à mi-temps en formation à l'INSPE.

II. Mesures de carte de la rentrée 2021.

1. Mesures provisoires d'ajustement de juin et août

Implantations d'emplois de juin 2021 à titre provisoire pour l'année scolaire 2021-2022 :

DE	0211342V	E. M.	ARC-SUR-TILLE	4 ^{ème} poste classe ordinaire
DS	0211367X	E. M.	BRAZEY-EN-PLAINE	4 ^{ème} poste classe ordinaire
CHE	0211783Z	E. E.	CHENÔVE BOURDENIERE	12 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0210127Z	E. M.	DIJON CHAMPOLLION	8 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0211403L	E. E.	DIJON LAMARTINE	11 ^{ème} poste classe ordinaire
AUX	0210980B	E. E.	FLAMMERANS R.P.I.	3 ^{ème} poste classe ordinaire
DO	0211696E	E. E.	FONTAINE-LES-DIJON SAVERNEY	6 ^{ème} poste classe ordinaire
DN	0211885K	E. E.	MARCILLY-SUR-TILLE	5 ^{ème} poste classe ordinaire
CHA	0211828Y	E. P.	SAINT-REMY en maternelle	5 ^{ème} poste classe ordinaire
DS	0211454S	E. E.	SAULON-LA-CHAPELLE R.P.I.	5 ^{ème} poste classe ordinaire
DE	0210579R	E. E.	SAVIGNY-LE-SEC ouverture à EPAGNY	4 ^{ème} poste classe ordinaire
DO	0210121T	E. M.	DIJON DRAPEAU	Une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)

Retraits d'emplois de juin 2021 à titre provisoire pour l'année scolaire 2021-2022 :

CHE	0211990Z	E. E.	CHENÔVE GAMBETTA	8 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0210113J	E. M.	DIJON MALADIERE	6 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0210108D	E. M.	DIJON MONTS DE VIGNES	5 ^{ème} poste classe ordinaire
DO	0211790G	E. E.	FONTAINE-LES-DIJON PORTE-FEUILLES	5 ^{ème} poste classe ordinaire
DO	0211039R	E. M.	FONTAINE-LES-DIJON SAVERNEY	3 ^{ème} poste classe ordinaire
SEM	0210569E	E. M.	SEMUR-EN-AUXOIS	3 ^{ème} poste classe ordinaire

Implantations d'emplois d'août 2021 à titre provisoire pour l'année scolaire 2021-2022 :

DE	0211433U	EP	AHUY en maternelle	7 ^{ème} poste classe ordinaire
DS	0211619W	EM	AISEREY	3 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0211402K	EM	DIJON LAMARTINE	7 ^{ème} poste classe ordinaire
DE	0210819B	EP	MESSIGNY-ET-VANTOUX en maternelle	6 ^{ème} poste classe ordinaire
SEM	0210569E	EM	SEMUR-EN-AUXOIS REMPART	3 ^{ème} poste classe ordinaire

Retraits d'emplois d'août 2021 à titre provisoire pour l'année scolaire 2021-2022 :

CHA	0211241K	EM	CHÂTILLON-SUR-SEINE CARCO	4 ^{ème} poste dispositif -3 ans
-----	----------	----	---------------------------	--

BILAN 2ND DEGRE

I. La rentrée 2021 dans les collèges : priorités académiques et départementales

La préparation de la rentrée 2021 dans les collèges a pris en compte les priorités nationales et les orientations académiques.

La DHG reste une enveloppe globalisée allouée à des établissements autonomes qui en définissent les principes d'allocation et de ventilation au niveau de leurs conseils d'administration. Elle est présentée en 3 parties : les heures postes (HP), les heures supplémentaires (HSA) et enfin les indemnités pour mission particulière (IMP) valorisant des activités différentes de l'enseignement au bénéfice des enseignants.

La volonté de mieux prendre en compte les facteurs sociologiques, économiques et territoriaux (ruralité) des établissements a conduit à ce que l'allocation progressive de moyens (APM) qualitative, prenne une place plus importante dans le mécanisme général d'allocation des moyens donnés aux collèges.

Le soutien à l'école inclusive prend la forme de l'implantation de deux unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) aux collèges Rameau et Saulieu.

Sur le plan des effectifs, une prévision était attendue à la hausse avec + 49 élèves. A la rentrée 2021, il est observé une baisse de 165 élèves par rapport au constat 2020 et un écart de – 265 élèves par rapport aux prévisions.

Les priorités académiques et départementales sont déclinées selon 4 points :

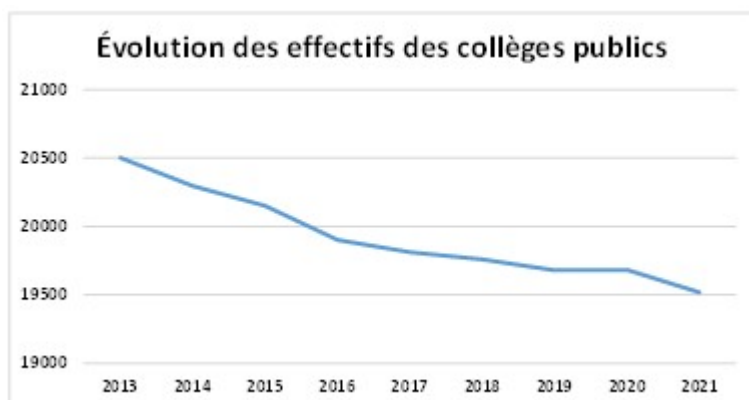
- Principe conforté d'une allocation progressive des moyens pour prendre en compte l'équité sociale et territoriale ;
- Approfondissement de l'école inclusive pour permettre à tous de suivre une scolarité épanouie ;
- Accompagnement renforcé des élèves allophones ;
- Poursuite de l'évolution de l'offre de formation pour accompagner les parcours scolaires et la poursuite d'études des jeunes

II. Effectifs et dotation horaires globalisée dans les collèges 2021-22

1. Evolution des effectifs des collèges publics.

Le constat 2021 est de 19 518 élèves soit une baisse de 0,84 %.

	Constat 2019	Constat 2020	Constat 2021	écarts constat 21 / constat 20	Prévisions 2021	écarts constat/prévisions
6èmes	4847	4597	4694	97	4734	-40
5èmes	4808	4849	4563	-286	4615	-52
4èmes	4702	4772	4776	4	4824	-48
3èmes	4466	4571	4602	31	4665	-63
ULIS	172	204	214	10	229	-15
total	18995	18993	18849	-144	19067	-218
SEGPA	684	690	669	-21	716	-47
total collèges	19679	19683	19518	-165	19783	-265



Évolution du H/E en collège - Public

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
H/E Côte-d'Or	1,25	1,25	1,24	1,24	1,21
H/E Académique	1,20	1,20	1,20	1,20	1,19
H/E National	1,18	1,19	1,17	1,17	1,17

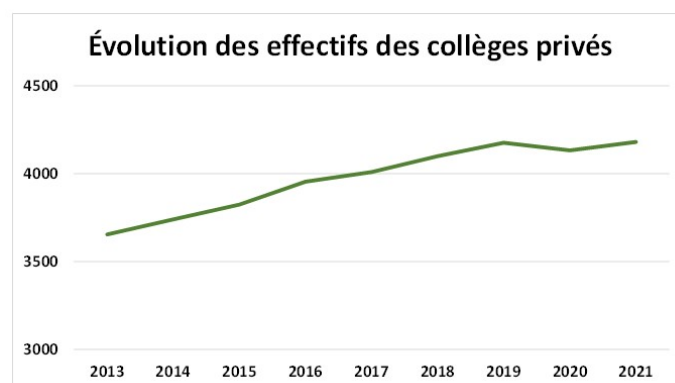
Département 21	Effectifs							
Collège	Constat 2020	Constat 2021						
		6ème	5ème	4ème	3ème	UPE2A	ULIS	Total
Arnay-le-Duc	165	29	43	41	43			156
Auxonne	634	142	145	184	142		12	625
Beaune Jules Ferry	599	167	141	156	130			594
Beaune Monge	671	149	160	182	160		13	664
Bligny-sur-Ouche	85	23	13	30	20			86
Brazey-en-Plaine	419	90	88	110	103			391
Brochon	603	133	154	153	142			582
Châtillon-sur-Seine	400	106	99	97	86	8	12	408
Chenôve Le Chapitre	226	58	37	49	51		12	207
Chenôve Herriot	280	67	61	81	80	15		304
Chevigny-Saint-Sauveur	815	227	194	215	214		9	859
Dijon Gaston Bachelard	260	55	55	51	67		16	244
Dijon Carnot	569	129	128	147	150			554
Dijon Champollion	552	135	133	122	135		8	533
Dijon Clos de Pouilly	854	174	188	212	226	12		812
Dijon Dunant	342	66	90	81	79		11	327
Dijon Les Lentillères	465	101	102	107	130	19		459
Dijon Malraux	677	163	169	169	178			679
Dijon Montchapet	441	119	101	114	110			444
Dijon Le Parc	347	87	79	95	83			344
Dijon Pardé	624	144	130	170	164	15	12	635
Dijon Rameau	487	136	122	111	125	14		508
Dijon Roupnel	415	96	83	89	112		12	392
Echenon	380	74	101	97	82			354
Fontaine-Française	175	37	38	51	34			160
Genlis	539	145	131	143	114			533
Is-sur-Tille	658	178	169	164	155		11	677
Laignes	81	24	27	22	21			94
Liernais	72	13	20	13	12			58
Longvic	555	159	160	139	119		10	587
Marsannay-la-Côte	310	93	99	79	80		12	363
Mirebeau-sur-Bèze	491	106	106	130	119		11	472
Montbard	297	66	72	62	63		12	275
Nolay	184	38	58	39	38			173
Nuits-Saint-Georges	671	186	155	141	167		12	661
Pontailier-sur-Saône	373	77	89	95	98			359
Pouilly-en-Auxois	254	73	67	63	44			247
Quetigny	610	157	149	156	148			610
Recey-sur-Ource	98	37	24	29	22			112
Saulieu	184	53	51	32	36		6	178
Selongey	269	76	60	67	65			268
Semur-en-Auxois	363	86	97	90	80		12	365
Seurre	332	80	85	81	86			332
Sombernon	440	125	99	108	111			443
Talant	305	74	76	75	65		11	301
Venarey-les-Laumes	309	75	73	81	66			295
Vitteaux	113	35	29	33	28			125
Totaux	18993	4663	4550	4756	4583	83	214	18849

SEGPA	Capacité d'accueil	Effectifs	
		2020-2021	2021-2022
Auxonne	64	59	62
Beaune Jules Ferry	64	64	60
Brazey-en-Plaine	64	64	64
Châtillon-sur-Seine	64	41	48
Chenôve Le Chapitre	96	73	69
Dijon Bachelard	64	62	58
Dijon Les Lentillères	64	63	63
Dijon Roupnel	64	63	59
Is-sur-Tille	64	63	60
Montbard	32	18	12
Quetigny	64	62	57
Semur-en-Auxois	64	58	57
Totaux	768	690	669

2. Evolution des effectifs des collèges privés (sous et hors contrat).

Le constat 2021 est de 4 133 élèves, soit une hausse de 1,16 %.

	Constat 2019	Constat 2020	Constat 2021	Écarts 21 / 20
6èmes	999	995	1044	49
5èmes	1053	990	1004	14
4èmes	1032	1073	1021	-52
3èmes	1006	976	1017	41
ULIS	28	36	34	-2
total	4118	4070	4120	50
SEGPA	58	63	61	-2
total collèges	4176	4133	4181	48



3. Evolution de la dotation des collèges

Rentrée 2020								
Collèges	Dotation initiale				Ajustements juin		Heures trajet	DHG finale
	HP	HSA	IMP	total	HP	HSA		
TOTAUX	21481,5	1463,15	269	23213,7	138,5	134,6	127	23613,8

Rentrée 2021								
Collèges	Dotation initiale				Ajustements juin		Heures trajet	DHG finale
	HP	HSA	IMP	total	HP	HSA		
TOTAUX	21022	1746,75	249,25	23018	149,7	49,8	130	23347,5

III. Accompagnement des élèves et des établissements : dotation AED

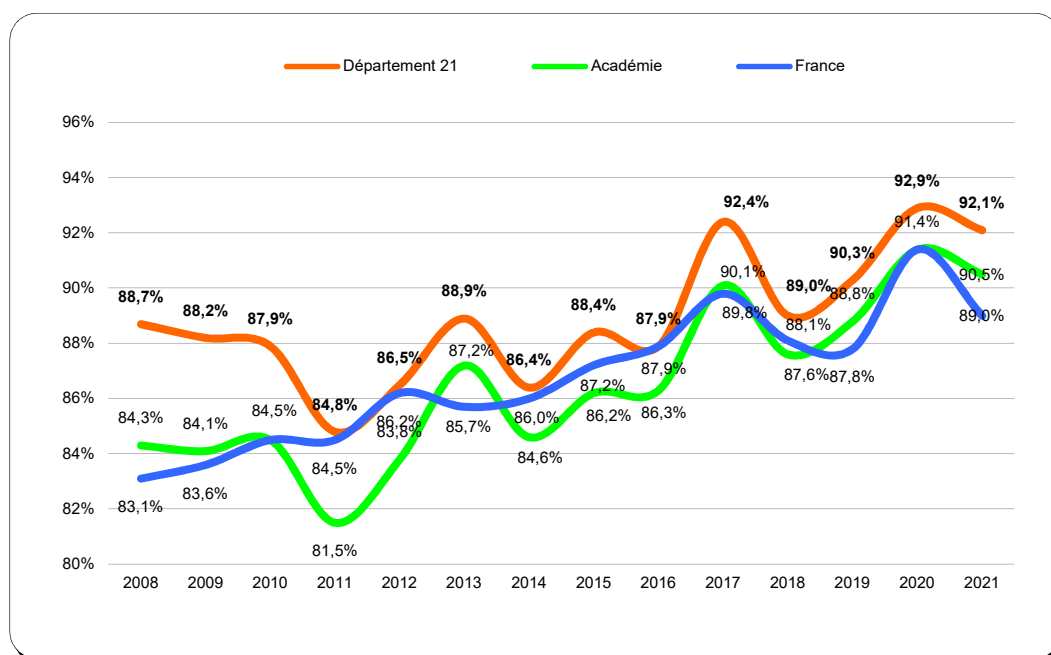
Dotation assistance éducative en ETP	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
en collèges	172,25	176,50	177,75	216,50
en lycées professionnels	17,25	17,50	18,25	10,75
en lycées général et technologique	169,25	167,00	168,75	175,00
en EREA	5,50	5,50	5,50	5,50
total	364,25	366,50	370,25	407,75

REUSSITE DES ELEVES

I. Résultats aux examens

1. Diplôme National du Brevet (DNB)

Évolution 2008-2021 du pourcentage d'élèves admis pour le DNB série générale (collège public + privé) : malgré une légère baisse, le taux départemental et le taux académique se maintiennent à un haut niveau en 2021. Le taux de réussite départemental reste supérieur au taux académique.

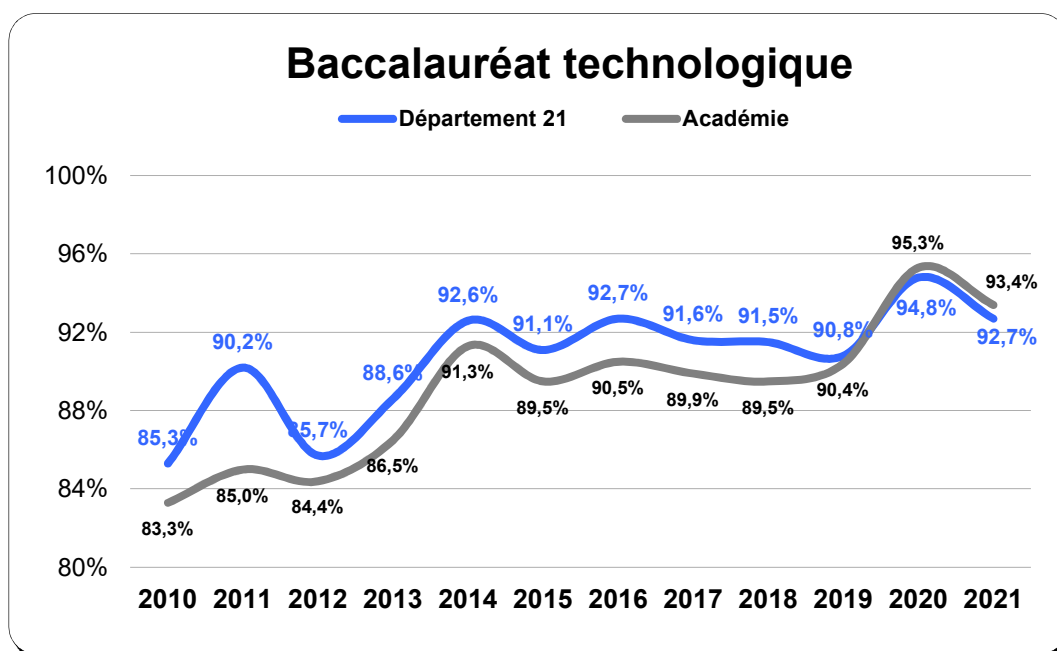
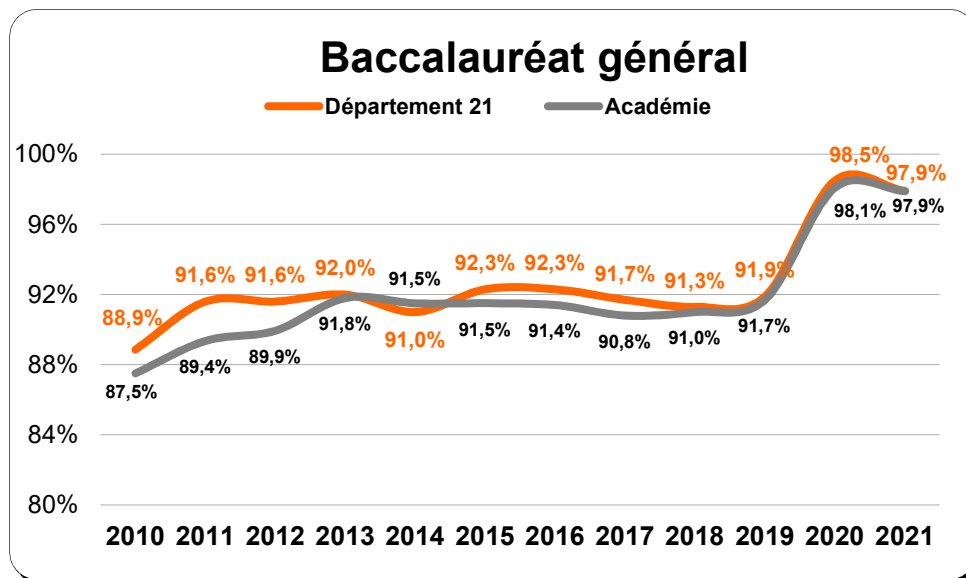


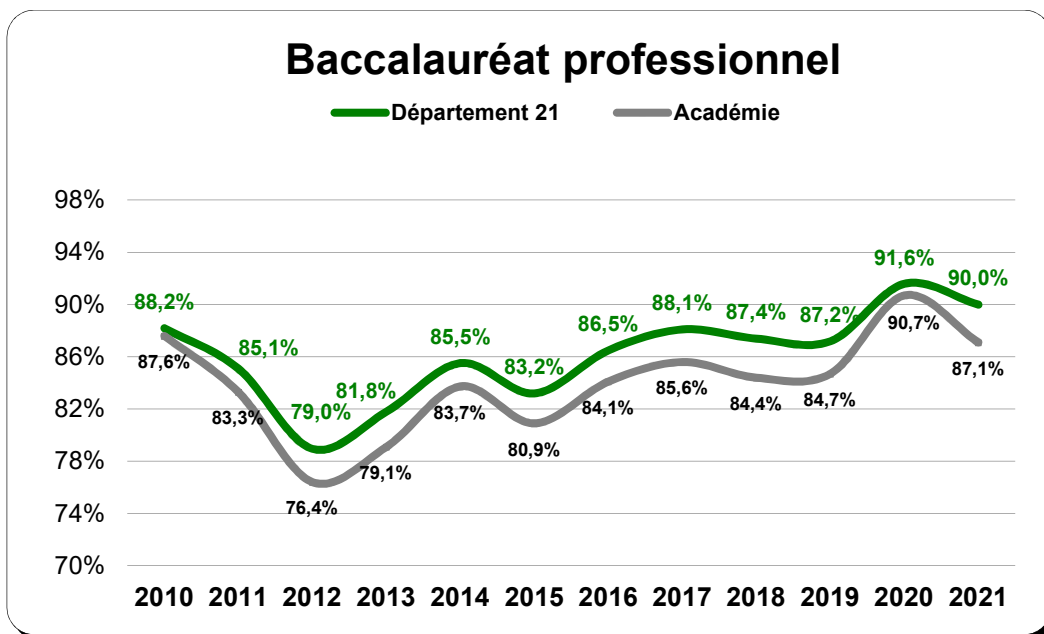
Les taux de réussite pour le DNB série professionnelle sont les suivants pour l'année 2020-2021:

- **Département. 21 : 85,1%**
- **Académie : 83,6%**
- **France : 78 0%**

2. Baccalauréats général, technologique, professionnel

Comme pour le DNB, les taux de réussite aux différents baccalauréats connaissent une légère inflexion. Pour autant ces taux demeurent très élevés et les taux départementaux sont proches voire des taux académiques, voire identiques, sauf pour le baccalauréat professionnel qui est en hausse (+2,9% pour le département).

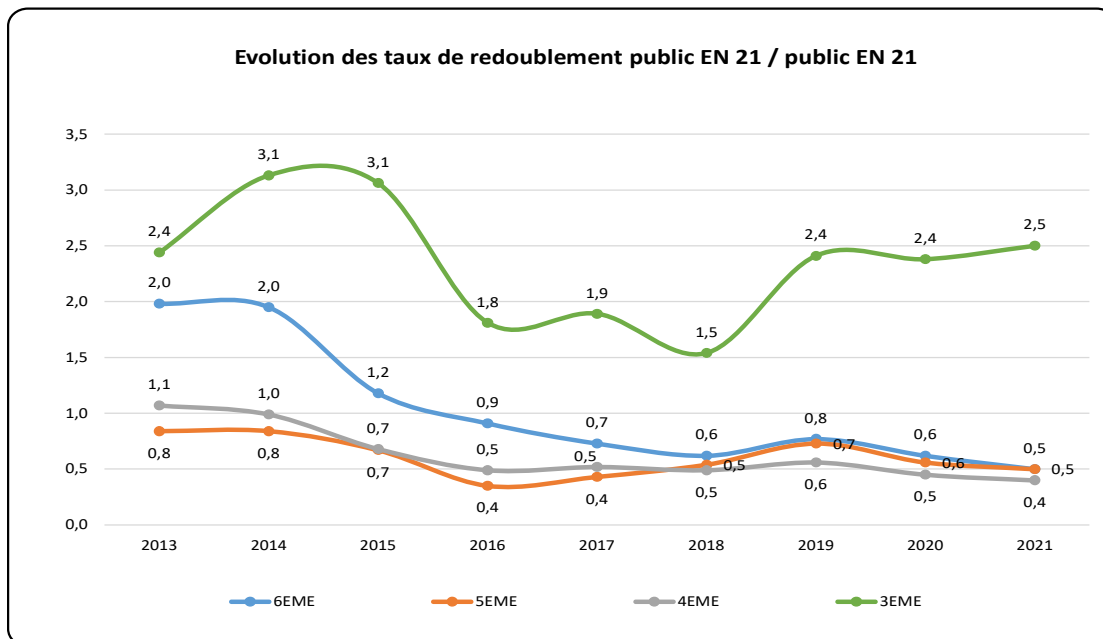




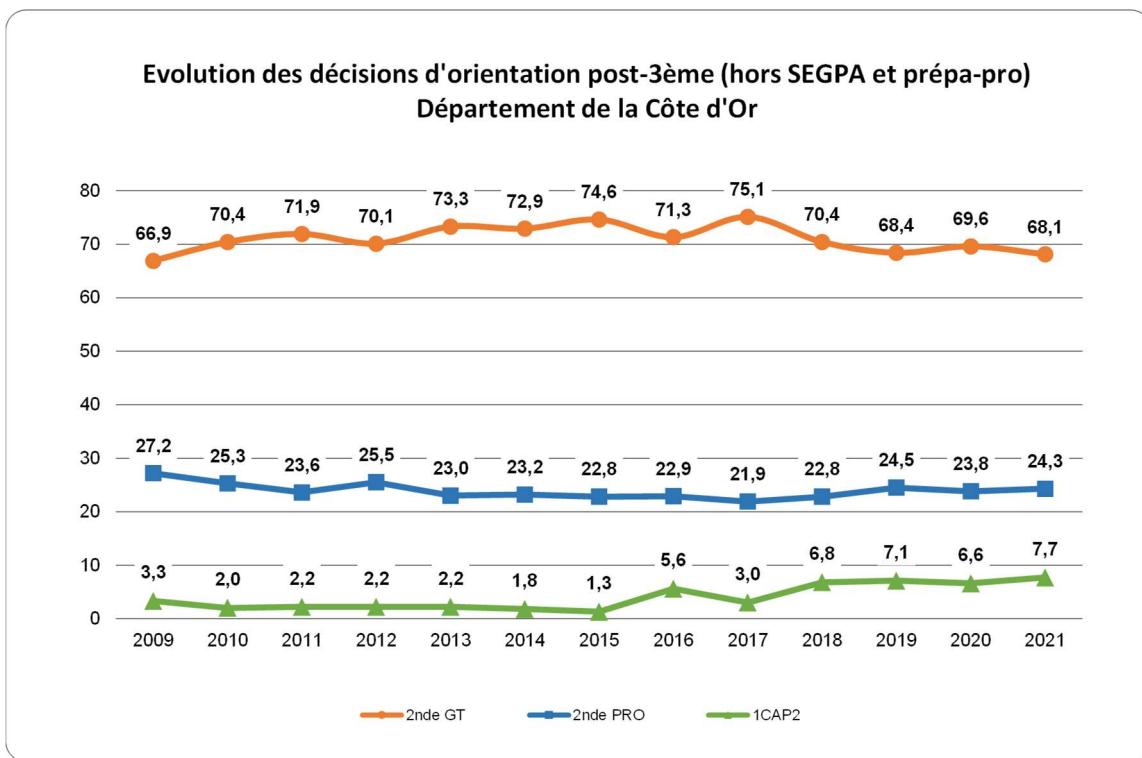
II. Orientation et affectation.

1. Décisions d'orientation post-3^{ème}

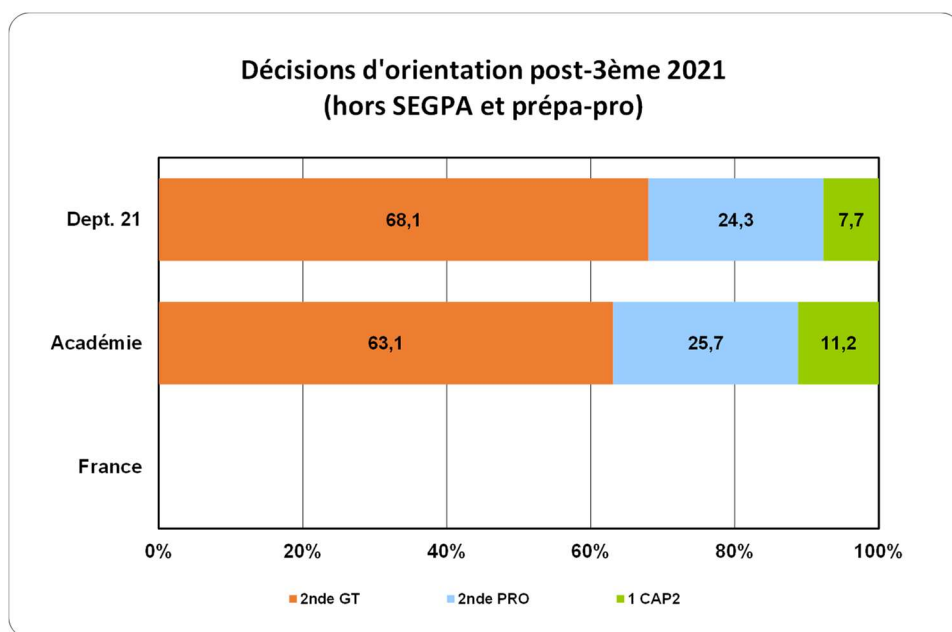
Évolution 2013 / 2021 des taux de redoublement :



L'année 2021 est marquée par la baisse du taux départemental de décisions d'orientation en 2nde GT (-1,5%) et la hausse concomitante des taux de décisions d'orientation dans les voies professionnelles (+0,5% pour la 2nde professionnelle et +1,1% pour la première année de CAP).



Le département se caractérise toujours en 2021 par un pourcentage de décisions d'orientation en 2nde GT supérieur à la moyenne académique (+5,0%).

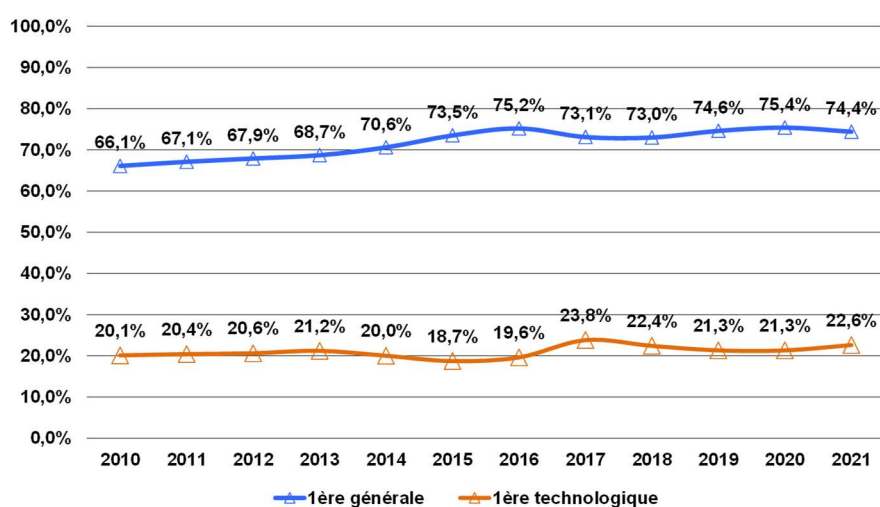


2. Décisions d'orientation post-2^{nde} GT

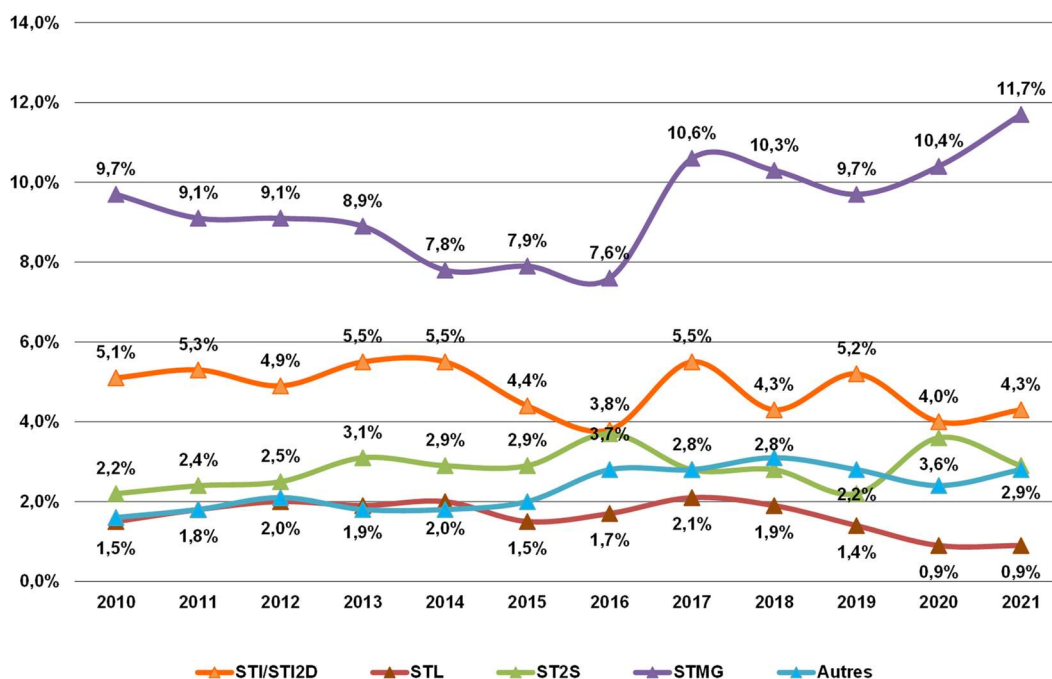
Les principales évolutions des décisions d'orientation post-2^{nde} GT sont :

- légère diminution du taux de décision pour la 1^{ère} d'enseignement général ;
- parallèlement, une augmentation globale des décisions d'orientation pour les filières technologiques, qui repose uniquement sur la nette progression de la filière STMG ;
- un taux qui se stabilise aux alentours de 4% pour la série STI2D et qui continue à diminuer pour la filière STL, comme pour la filière ST2S ;

Evolution des décisions d'orientation en 1ère générale / 1ère technologique
Côte d'Or 2010/2021



Evolution des décisions d'orientation dans les différentes voies technologiques
Côte d'Or 2010/2021



Affelnet :

- Candidatures vers les établissements de l'EN et de l'agriculture (public, privé et MFR) : utilisation de l'algorithme d'Affelnet, configuré en fonction des priorités académiques.
- Candidatures vers les formations sous statut d'apprenti : les vœux sont des vœux de recensement : pas d'affectation dans les formations mais transmission des listes aux CFA pour accompagnement.
- Depuis juin 2021, candidatures vers les établissements privés sous contrat : gestion en « mode commission », les établissements sélectionnent les demandes en fonction des prises de contact préalables.

BESOINS DES ELEVES

I. Priorité présidentielle : scolarisation des élèves en situation de handicap

Permettre la scolarisation des élèves en situation de handicap est une priorité du quinquennat. La rentrée scolaire 2021, qui s'inscrit dans l'évolution de l'école inclusive, est porteuse de la continuité des actions menées pour améliorer la scolarisation des élèves en lien avec toute la communauté éducative, notamment les accompagnants d'élèves en situation de handicap.

1. Mise en œuvre du SIG-AESH et du vademecum académique

Les objectifs de la nouvelle organisation académique :

- Harmoniser le cadre de gestion des AESH ;
- Sécuriser l'organisation académique ;
- Deux employeurs académiques ont été définis :
 - La DSDEN de Saône-et-Loire pilote le service de gestion inter-départementale des AESH (SIG-AESH). Elle assure la gestion administrative et financière des personnels AESH en contrat sur titre 2. Elle coordonne la politique académique en matière de gestion des AESH en lien avec le secrétariat général d'académie et le lycée mutualisateur académique
 - Le lycée mutualisateur académique Niépce-Balleure de Châlon-sur-Saône. Il assure la gestion administrative et financière des personnels AESH en contrat sur hors titre 2
- Les services départementaux de l'école inclusive :
 - Placés auprès de chaque DASEN, ils mettent en œuvre, au plan départemental les politiques publiques en matière d'inclusion scolaire.
 - Ils regroupent différents services administratifs et pédagogiques : circonscriptions ASH, cellule de recrutement, ...
 - En matière de gestion des AESH, ils conservent des prérogatives en matière de recrutement, d'utilisation des moyens mis à leur disposition et de répartition des emplois sur le territoire. Ils sont compétents en matière de suivi des demandes d'autorisation d'absence.
- Des principes de gestion harmonisés et explicités dans le cadre d'un vademecum académique.

Le vademecum a été envoyé par le SIG-AESH courant juillet à l'attention de l'ensemble des chefs et cheffes d'établissements, IEN (écoles) et pilotes de PIAL.

2. Mise en œuvre des PIAL et de la coordination départementale des PIAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'École Inclusive, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) sont déployés dans les 4 départements de l'académie. Leur mise en œuvre complète en Côte d'Or a été finalisée à la rentrée 2021. Les PIAL consistent en un regroupement d'écoles (PIAL 1^{er} degré), d'établissements (PIAL 2nd degré) ou les deux (PIAL Interdégrés). Ils représentent une nouvelle forme d'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et répondent à 3 objectifs :

- un accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun ;
- favoriser la coordination des accompagnements auprès des élèves dans une démarche de proximité, permettre plus de réactivité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles ;
- une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail

Chaque PIAL est piloté par un chef d'établissement et un IEN du 1^{er} degré chargé de la circonscription concernée. Un coordonnateur de PIAL organise la mise en œuvre des accompagnements dans les établissements, pour répondre au plus près des besoins des élèves en situation de handicap.

Pial	Etab / pilote	Circonscription / co-pilote
1 « Lentillères »	Collège Les Lentillères	/
2 « Champollion »	Coll. Champollion	Dijon Est
3 « S. Weil »	Lycée S. Weil	/
4 « Castel »	Lycée Le Castel	DIJON Ouest
5 « Privé »	Ecole St Bénigne	/
6 « Centre 1 »	EE Les Coteaux du Suzon	DIJON Centre
7 « Centre 2 »	EM Elsa Triolet Talant	DIJON Nord
8 « Le Chapitre »	Collège Le Chapitre	CHENOVE
9 « C. Claudel »	Collège C. Claudel	DIJON Est
10 « AUXONNE »	Collège AUXONNE	VDS
11 « BRAZEY »	Collège de BRAZEY	DIJON Sud
12 « GENLIS »	Collège de GENLIS	DIJON Sud
13 « BEAUNE »	EREA	BEAUNE
14 « QUETIGNY »	Collège de QUETIGNY	CHENOVE
15 « BROCHON »	Lycée de BROCHON	DIJON Sud
16 « POUILLY »	Collège de POUILLY	SEMUR
17 « SEMUR »	Collège de SEMUR	SEMUR
18 « IS »	Collège d'IS	DIJON Nord
19 « CHATILLON »	Collège F. des Ducs	CHATILLON
20 « BLIGNY »	Collège de BLIGNY	BEAUNE

La coordination départementale des PIAL du Service de l'École Inclusive propose :

- pour les AESH du Pial : une intervention informative sur les droits et obligations des AESH (démarches administratives notamment) d'une durée de 1h30.
- pour les coordonnateurs, les chefs d'établissement, les IEN et les directeurs du Pial : une intervention informative sur le cadre administratif de gestion du PIAL d'une durée de 1h30.

3. Dotation T2 et HT2 : accompagnement des élèves en situation de handicap

Dotation T2	247,16
Dotation HT2	233,75
Total en ETP	480,91

4. Effectifs des élèves en situation de handicap.

Au 31/10/2021 :

- nombre élèves notifiés pour un accompagnement AESH par MDPH : **1262 élèves**
- nombre élèves en attente d'un accompagnement : **27 élèves** (9 individuels et 19 mutualisés)

5. Évolution des structures ULIS 1D et 2D et effectifs des élèves

Effectifs des élèves :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
ULIS écoles	491	559	573	581
ULIS collèges	182	200	240	248
ULIS lycées	54	54	52	76
milieu ordinaire 1 ^{er} degré	623	594	712	778
milieu ordinaire 2 nd degré	552	629	622	711
total hors établissements spécialisés	1902	2036	2199	2394

Structures des ULIS 1^{er} et 2nd degrés :

Public

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	lieu d'implantation
ULIS écoles	39	42	42	44	École élémentaire Précý-sous-Thil École maternelle Dijon Drapeau
ULIS collèges	16	18	20	22	Collège Rameau Dijon Collège Saulieu
ULIS lycées	6	6	6	6	

Privé

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
ULIS écoles	3	3	3	3
ULIS collèges	3	4	4	4
ULIS lycées	1	1	1	2

II. Adaptation et scolarisation des élèves à besoins particuliers

1. Enseignement adapté : SEGPA

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'élèves SEGPA (13 SEGPA, dont 1 privée et 1 EREA à la rentrée 2021)	917	876	896	860

2. Élèves à besoins spécifiques : UPE2A

Effectifs des élèves allophones nouvellement arrivés en France :

	2017-2018 au 02/11/2017	2018-2019 au 06/11/2018	2019-2020 en octobre 2019	2020-2021 en novembre 2020	2021-2022 en novembre 2021
1er degré	96 dont 41 en UPE2A	146 dont 70 en UPE2A	163 dont 65 en UPE2A	145 dont 51 en UPE2A	145 dont 64 en UPE2A
2nd degré	188 dont 158 en UPE2A (dispositifs collèges lycées)	220 dont 190 en UPE2A (dispositifs collèges lycées)	200 dont 164 en UPE2A (dispositifs collèges lycées)	208 dont 173 en UPE2A (dispositifs collèges lycées)	261 dont 193 en UPE2A (dispositifs collèges lycées)
Total	284	366	363	353	406

Unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés :

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
UPE2A écoles	5	5	5	5	5
UPE2A collèges	6	6	6	6	6
UPE2A lycées	5	6	6	6	6

Moyens pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France :

1er degré				
2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
7,5 ETP	8,5 ETP	9,5 ETP	9,5 ETP	9,5 ETP
2nd degré				
2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
418 heures utilisées	534 heures utilisées	324 heures utilisées	315 heures utilisées	120 heures (fin octobre)

ZOOM SUR QUELQUES SUJETS D'ACTUALITE

I. Instruction dans la famille

Quelques données quantitatives :

IEF constat	1D	2D	Total
2019-2020	152	47	199
2020-2021	267	80	347

Hausse	175,7%	170,2%	174,4%
--------	--------	--------	--------

La loi du 24 août 2021 conforte le respect des principes de la République :

- Le Régime déclaratif en 2021-22 se transforme en régime d'autorisation à compter de 2022-2023 pour les nouvelles demandes d'IEF. L'autorisation est donnée annuellement à l'exception d'un régime transitoire de 2022 jusqu'à la rentrée 2024. Dès 2024 tout le monde sera soumis à autorisation annuelle.
- **4 motifs pour une autorisation d'instruction dans la famille :**
 - 1) L'état de santé de l'enfant ou son handicap ;
 - 2) La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives de l'enfant ;
 - 3) L'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public ;
 - 4) L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif, sous réserve que les personnes qui en sont responsables justifient de la capacité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant

II. Organisation des temps scolaires

5 communes sont à 4.5 jours sur 2021-2022 :

- Ahuy
- Clénay
- Dijon
- Féney
- Plombières-les-Dijon

Il est noté que le nombre de communes à 4.5 jours est faible mais il représente un grand nombre d'élèves puisque la commune de Dijon est sur 4.5 jours (nombre d'élèves dans les écoles dijonnaises par rapport au nombre total d'élèves). Les autres communes sont sur un régime dérogatoire à 4 jours

Modifications d'horaire des écoles :

COMMUNE	UAI	NOM ETABLISSEMENT	MULTIRYTHME	Lundi				Mardi				Mercredi		Jeudi				Vendredi			
				Matin		Après-midi		Matin		Après-midi		Matin	Matin	Après-midi		Matin		Après-midi			
				DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
Villy-en-Auxois	0210455F	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	N	09:00	12:15	13:45	16:30	09:00	12:15	13:45	16:30			09:00	12:15	13:45	16:30	09:00	12:15	13:45	16:30

III. Plans français et mathématiques

2020 2021 : Données quantitatives :

<i>formation en français pour l'année scolaire 2020-2021</i>			
Total nombre PE circonscription	Nombre de constellations	Nombre de professeurs	Pourcentage d'enseignants
2774	43	390	14,1%
Modalité principale de constitution des constellations		Thèmes retenus	Nombre d'ocurrences
Cycle		lecture-compréhension	5
Intercycle		Lecture - entrée dans l'écrit	3
Liaison GS CP		Orthographe	5
Cycle et secteur géographique		grammaire	1
Problématique de l'école		lexique	4
		Production d'écrits	5
		Langue orale	3

La crise sanitaire

La gestion de la crise a été porteuse d'innovation, de créativité, de réactivité et d'adaptabilité aussi des CPC. 3 temps de travail avec les CPC pour déterminer leur plan de charge, l'allègement de certaines de leurs missions (vers les CPD et secrétaires de circonscriptions).

Un bilan positif

Si ce n'est les observations croisées (quelques freins à être observé), les équipes ont apprécié cette modalité de travail et nombreuses souhaitent poursuivre cette dynamique collective en année N+1.

2021-2022 : Le portage départemental des constellations

Mobilisation des TR pour déployer les constellations

Chaque circonscription doit déployer (exception faite des circonscriptions ASH et écoles d'application) 4 constellations en français et 4 en mathématiques. Une constellation comporte 8 enseignants (environ) soit approximativement 64 enseignants par circonscription.

Le volume alloué par constellation est de 30 heures réparties ainsi : 12 h portées par le plan départemental des formations (temps de formation remplacé) soit 2x1 jour, 18h au titre des animations pédagogiques.

Les équipes pédagogiques d'écoles déterminent les problématiques qui sont ensuite partagées au sein de l'équipe départementale des CPC coordonnées par les IEN référents des plan français et mathématiques pour mutualisation et harmonisation.

Dans le cadre du plan mathématiques, il y a 9 circonscriptions qui proposent des constellations. Ainsi ce sont 9 x 4 constellations en mathématiques composées de 8 enseignants (en moyenne). Cela représente donc environ 288 professeurs des écoles concernés. Les problématiques rencontrées les plus fréquentes sont les suivantes : la résolution de problème, la construction du nombre, les nombres décimaux et les fractions.

IV. Stages de réussite

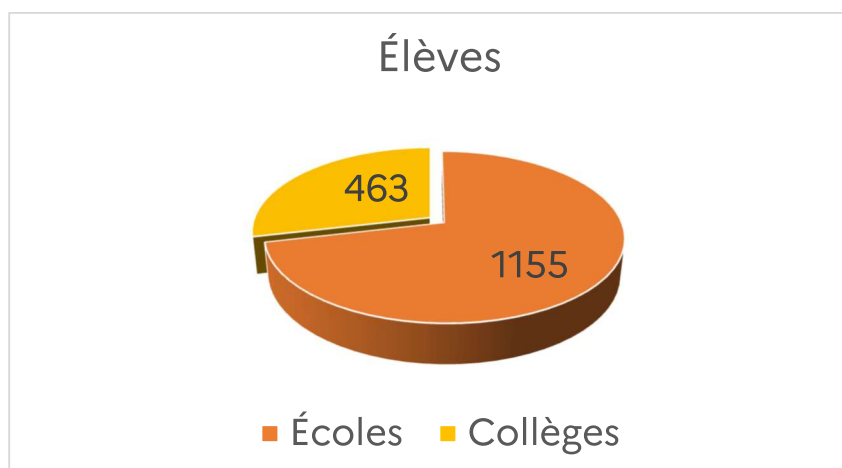
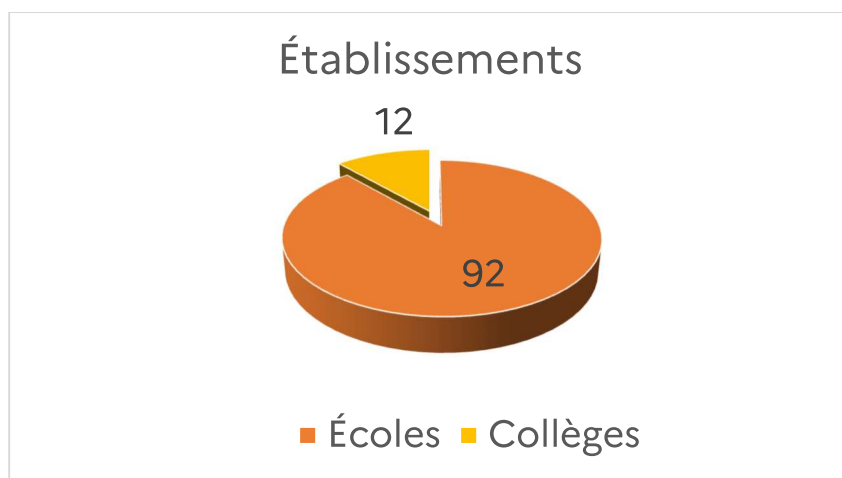
Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances aux élèves de l'école élémentaire au lycée éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ils doivent permettre de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou de combler des lacunes en travaillant en petit effectif.

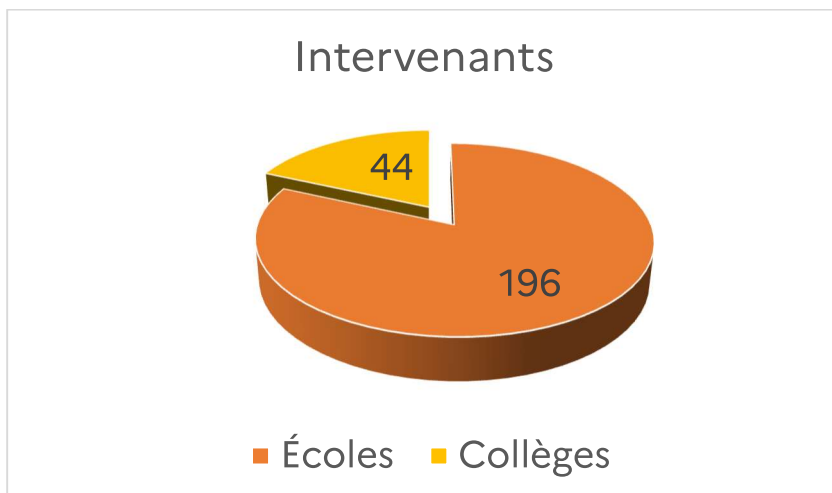
Ces stages répondent à plusieurs objectifs :

- Consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et mathématiques
- Combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité
- Travailler en petit effectif afin de créer un environnement de travail sécurisant et mobiliser pleinement les élèves accueillis

Les stages de réussite sont organisés lors des vacances d'automne, de printemps et d'été. Il est important que tous les élèves aient une occasion d'approfondir leur culture générale grâce à une offre éducative de qualité et que ceux qui rencontrent des difficultés, bénéficient d'un temps de consolidation de leurs acquis. Les stages sont organisés à raison de 3 heures par jour sur 5 jours et destinés à tous les élèves sans priorisation de niveau (du CP à la 3^{ème}). Ils sont encadrés par les enseignants, les AED.

Cette année 2922 heures ont été déléguées pour le 1^{er} degré et 384 heures pour le second degré.





V. Dispositif « Devoirs faits » et accompagnement éducatif

- Accompagnement éducatif en éducation prioritaire (1er degré)

L'accompagnement éducatif est mis en place dans toutes les écoles relevant de l'éducation prioritaire (REP de Montbard, Chenôve, Fontaine d'Ouche et Grésilles). Il constitue une offre éducative complémentaire aux enseignements obligatoires de 2 heures par semaine en moyenne et est proposé aux élèves volontaires du cours préparatoire au cours moyen 2^{ème} année. Il regroupe les actions suivantes : l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle, et la pratique numérique, multimédia et documentaire.

La dotation se compose de la manière suivante :

- dotation de 1989 HSE pour les enseignants volontaires : 3554 élèves ont été concernés
- dotation en crédits destinés à un partenariat avec une association. Deux écoles REP ont proposé des projets en partenariat avec une association pour une somme totale de 4830€.

- Accompagnement éducatif dans les collèges de Côte d'Or- Dispositif Devoirs Faits

L'accompagnement éducatif est mis en place dans tous les collèges de Côte d'Or. Il regroupe les actions suivantes : dispositif Devoirs Faits (aide scolaire), pratique sportive, pratique artistique et culturelle.

La dotation se répartie de la manière suivante :

- une dotation de 14623 HSE, prioritairement destinée à la rémunération des enseignants volontaires intervenant auprès des élèves dans le dispositif « Devoirs Faits ».
- une dotation de 14600 euros en crédits, destinée à des projets en lien avec une association. Les projets peuvent s'inscrire dans plusieurs catégories. La dotation est répartie sur 11 établissements demandeurs et 17 projets validés. Les projets se répartissent selon 3 types :
 - ✓ Pratique artistique et culturelle : 85% des projets
 - ✓ Renforcement de la pratique des langues : 10% des projets
 - ✓ Pratique sportive : 5% des projets

VI. Service National Universel (SNU)

Ce sont 177 jeunes volontaires Côte-d'Or qui ont effectué leur séjour de cohésion du Service National Universel qui s'est déroulé du 20 juin au 2 juillet dans chaque département de la région Bourgogne-Franche-Comté. En ce qui concerne le profil des volontaires, 80% sont nés en 2005, on compte 60 % de filles et 40% de garçons et il y a une représentation équilibrée rural/urbain.

Dans ce projet de cohésion nationale, qui vise à renforcer l'éducation à la citoyenneté, une phase 2 « mission d'intérêt général » se met en place immédiatement après le séjour de cohésion. Le décret du 29 juillet 2020 a précisé qu'une mission d'intérêt général correspond à un engagement volontaire d'une durée minimale de quatre-vingt-quatre heures, qui peut être accomplie de manière continue ou, dans la limite d'une période d'une année, de manière discontinue. Les missions d'intérêt général revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, sportif, culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile et de prévention. Elles participent à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

Les organismes qui accueillent les réservistes sont les services de l'Etat, les personnes morales de droit public, notamment les établissements publics et les collectivités territoriales, ainsi que les organismes sans but lucratif qui portent un projet d'intérêt général, répondant aux orientations de la réserve civique.

Au 2 novembre 2021, 49 missions sont en cours de réalisation et 73 places sont proposées.

Au niveau national, 14 653 jeunes ont participé au séjour de cohésion 2021. L'objectif 2022 est de 50 000 volontaires.

VII. Cité éducative

Les trois axes du projet :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Sur la commune de Chenôve, des exemples concrets de mise en œuvre : dans les établissements scolaires (écoles, collèges), des ateliers bien-être pour les enfants porteurs de handicap ; des formations bien-être 1 et 2D conduites par des formateurs académiques ; végétalisation de cours d'école, des animations de soirées à destination des jeunes.

Le projet de Cité éducative de Dijon mobilise deux quartiers QPV en cours de labellisation (décision décembre – janvier).

VIII. Territoires éducatifs ruraux (TER)

Les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène. La réponse doit être élaborée au plus près des territoires, en collaboration avec les collectivités locales, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative. Les nouveaux « Territoires éducatifs ruraux » permettront de constituer un réseau de coopérations autour de l'Ecole comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leur famille, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Le développement d'un territoire éducatif rural est à l'œuvre en Côte d'Or. L'instruction du projet est en cours avec une signature de convention mi-décembre 2021. Le diagnostic a été fait, il convient désormais de définir la stratégie retenue et les axes opérationnels à développer.

Pour rappel, les 3 objectifs généraux des TER sont les suivants :

- Renforcer la coopération entre l'Ecole et les acteurs locaux
- Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir
- Renforcer l'attractivité de l'Ecole rurale et l'accompagnement des personnels.